



Relations extérieures

1. Politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat

L'année 2011 a été marquée par l'élaboration d'une politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat. Lors de sa 121^e session, tenue le 11 mai 2011 à Istanbul, le Comité des Ministres a pris note des propositions du Secrétaire Général concernant cette politique et l'a invité à élaborer des plans d'action pour sa mise en œuvre afin qu'il les approuve.

Cette politique, qui couvre potentiellement les pays du Sud de la Méditerranée, du Proche-Orient et d'Asie centrale, définit les objectifs suivants: (1) faciliter la transition politique démocratique; (2) contribuer à promouvoir la bonne gouvernance sur la base des mécanismes et des normes pertinents du Conseil de l'Europe; et (3) renforcer et élargir l'action régionale du Conseil de l'Europe dans la lutte contre les menaces transfrontalières et mondiales. La coopération avec les pays concernés sera déterminée par la demande; elle sera ciblée et souple tout en étant entièrement régie par les principes et les normes du Conseil de l'Europe (points de référence / benchmarks); elle associera tous les organes compétents du Conseil de l'Europe; elle sera financée par des ressources extrabudgétaires et reposera sur une coordination étroite avec les partenaires internationaux intéressés, notamment l'Union européenne (voir ci-dessous). Les instruments de la coopération comprennent les conseils et expertises, l'observation d'élections, la coopération parlementaire, la participation aux structures et activités pertinentes du Conseil de l'Europe et l'adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine de la bonne gouvernance et de la prééminence du droit. C'est dans ce contexte qu'un cadre pour la coopération a été mis en place. Il comprend des «dialogues pour la coopération avec le voisinage» et des «priorités de la coopération avec le voisinage».

Des contacts ont été maintenus avec les autorités d'un certain nombre de pays concernés afin d'identifier les domaines de coopération dans lesquels le Conseil de l'Europe peut apporter une aide utile. A la fin de 2011, le «Dialogue pour la coopération avec le voisinage» avait sensiblement progressé avec le Maroc, la Tunisie et le Kazakhstan et un dialogue avait été entamé avec la Jordanie, le Kirghizistan et le Tadjikistan. L'Assemblée a aussi octroyé le statut de «partenaire pour la démocratie» au Parlement marocain et au Conseil national palestinien. Dans ce contexte, un lien a été établi entre la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne et la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat afin de soutenir conjointement les processus de réforme des pays de la région méditerranéenne et d'Asie centrale. Un «programme du Conseil de l'Europe visant à renforcer la réforme démocratique dans les pays voisins du Sud », d'un montant de 4,8 millions d'euros financé par l'Union européenne, a été élaboré pour le Conseil de l'Europe afin de mener des activités avec le Maroc et la Tunisie dans le cadre des priorités de la coopération avec le voisinage. Des interactions éventuelles avec d'autres pays de la Méditerranée et avec le Kazakhstan ont aussi été étudiées.

2. Relations avec les organisations internationales — Nouveaux bureaux de liaison

L'année 2011 a aussi été marquée par la création ou le renforcement des bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles, Genève, Vienne et Varsovie dans le cadre de la réforme de la présence extérieure du

Conseil de l'Europe, en vue de faciliter la coopération avec l'UE, l'Onu et l'OSCE.

Relations avec l'Union européenne

Depuis sa signature en 2007, le mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sert de cadre au développement des relations entre les deux organisations. La supervision de sa mise en œuvre est assurée par la réunion des hauts fonctionnaires et à l'occasion d'échanges de vues réguliers des Délégués des Ministres. Le Secrétaire Général a rendu compte de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans son rapport d'activité intitulé «Conseil de l'Europe: une stratégie pour traduire les valeurs en actes » soumis à la session ministérielle de mai à Istanbul. En octobre, l'Assemblée parlementaire a en outre consacré un débat à l'impact du Traité de Lisbonne sur le Conseil de l'Europe.

Le dialogue politique s'est poursuivi, notamment par des réunions à haut niveau tenues sous la présidence de la Turquie et de l'Ukraine avec la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité¹, et des consultations entre le Secrétaire Général ou la Secrétaire Générale adjointe et les responsables de l'Union européenne, axées sur l'actualité. Ces consultations ont permis de renforcer la coordination des politiques et de fixer le cadre d'une collaboration accrue au niveau opérationnel, y compris sur le terrain. Les relations entre institutions se sont aussi développées, notamment par des échanges entre l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen, entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et le Comité des régions et entre la Cour européenne des

droits de l'homme et la Cour européenne de justice.

Les dirigeants du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont plusieurs fois exprimé leur ferme engagement en faveur d'une adhésion rapide de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Cette question est désormais suivie de près par le Comité des Ministres. Des discussions ont aussi été engagées sur la participation de l'Union européenne au GRECO et en 2011, un mécanisme informel d'information mutuelle a été créé pour donner plus rapidement des informations sur les initiatives normatives respectives.

Comme les années passées, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints entre les deux organisations. De plus, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont conjugué leurs efforts pour soutenir les processus de réforme des pays de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale (voir le point 1 ci-dessus). La coopération s'est aussi poursuivie dans le cadre du Partenariat oriental de l'Union européenne² (exécution d'activités multilatérales financées par l'Unionb européenne avec les pays concernés et participation du Secrétariat du Conseil de l'Europe aux réunions des plateformes 1 et 4). Des formations sur le Conseil de l'Europe destinées au personnel de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure ont également figuré parmi les autres activités communes menées en 2011. Un accord de partenariat pour le Programme de formation européen pour les médiateurs roms (ROMED) a aussi été signé en juillet. Comme les années précédentes, des représentants du Conseil de l'Europe ont pris part à des réunions du groupe de travail du Conseil de

^{1.} En mars et en juillet, avec le Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission.

^{2.} Le Partenariat oriental représente la dimension orientale de la politique de voisinage européenne (communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – 3/12/2008 – SEC (2008) 2974).

l'Union européenne sur les relations avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE).

L'ouverture d'une délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg en janvier 2011 et la consolidation du bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles ont considérablement facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus. Par ailleurs, des contacts et des manifestations à l'initiative du bureau de liaison de Bruxelles ont largement contribué à accroître la visibilité de l'Organisation et du partenariat avec l'Union européenne.

Relations avec l'Onu

Les Secrétaires Généraux, Thorbjørn Jagland et Ban Ki-moon, ont eu des contacts réguliers au cours de l'année. Ils ont notamment discuté de l'évolution dans la région de la Méditerranée et au Proche-Orient et des possibilités de renforcement mutuel de l'action en faveur d'une transition politique démocratique.

La première année de fonctionnement des bureaux ouverts par le Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne pour assurer la liaison avec l'Onu a montré à quel point les possibilités de renforcement des contacts mutuels et d'interaction, sur la base d'une invitation permanente faite au Conseil de l'Europe de participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, sont nombreuses.

Comme les années précédentes, le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec de nombreux organes de l'Onu, dont le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Minuk, le PNUD, la CEE Onu et l'Unesco, l'accent étant clairement mis sur la coopération avec le Conseil des droits de l'homme de l'Onu (examen périodique universel) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et sur les questions relatives aux droits des enfants et à la prévention et à la lutte contre la vio-

lence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Relations avec l'OSCE

Le Conseil de l'Europe a continué d'entretenir d'étroites relations avec l'OSCE en 2011 en ayant des contacts périodiques dans diverses instances. Comme les années précédentes, une vaste gamme d'activités de coopération et de contacts réguliers sur le terrain» a permis de renforcer les effets des actions des deux organisations au niveau intergouvernemental et parlementaire ou entre les institutions et les organes spécialisés.

La 20° réunion « 2 + 2 » à haut niveau Conseil de l'Europe–OSCE a eu lieu à New York en septembre, en marge de la 66° session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les discussions ont essentiellement porté sur la coopération actuelle et future entre les organisations, leurs priorités respectives et la coopération sur le terrain.

Au cours de la réunion 2 + 2 et à plusieurs autres occasions tout au long de l'année, les deux organisations ont échangé leurs points de vue sur l'assistance pouvant être apportée aux processus de transition démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée et du Proche-Orient. Elles sont convenues d'étudier les moyens de compléter et de renforcer leurs travaux respectifs.

Lors de la réunion de printemps du groupe de coordination tenue à Strasbourg, l'attention s'est concentrée sur la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et sur la promotion de la tolérance et de la non-discrimination alors que la réunion organisée à Vienne à l'automne a porté sur la coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre la traite des êtres humains.

L'ouverture, en 2011, des bureaux du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie a déjà eu des résultats préliminaires positifs au niveau du renforcement de

Rapport d'activité 2011

l'interaction entre les deux organisations. Une procédure analogue a été lancée au sein de l'OSCE à la suite de la demande faite par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour que le chef du bureau du Conseil de l'Europe à Vienne soit invité à prendre régulièrement part aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE.

Le Conseil de l'Europe a contribué activement à la réunion annuelle de mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE tenue à l'automne à Varsovie, et a été représenté à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE qui a eu lieu en décembre à Vilnius.

Réunions tripartites Conseil de l'Europe/ OSCE/Onu

Aucune réunion à haut niveau n'a été organisée en 2011. Les trois organisations ont engagé des consultations pour revoir le concept de réunion tripartite afin de le rendre plus pertinent et efficace.

Relations avec d'autres organisations/ pays

Tout au long de l'année, le Conseil de l'Europe a eu des contacts et des relations régulières avec plus de 20 autres organisations internationales, régionales et sous régionales actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Les relations ont par exemple été renforcées avec l'Organisation des Etats américains par la signature d'un mémorandum d'accord en septembre et par l'ouverture à Varsovie du bureau du Conseil de l'Europe, chargé de faire la liaison avec la Communauté des démocraties.

La coopération avec les Etats observateurs (Saint-Siège, Etats-Unis, Canada, Japon et Mexique) et le soutien de ces Etats se sont poursuivis en 2011, l'accent étant mis sur les possibilités de coopération qui pourraient exister au sein d'un «troisième forum», comme l'Onu, l'OSCE ou les régions voisines du Conseil de l'Europe.

Les relations avec plus de 70 Etats non membres ont porté essentiellement sur les défis du XXI^e siècle dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et la bioéthique, dans lesquels l'acquis du Conseil de l'Europe présente un net avantage comparatif.